

Séance du conseil du 18 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 18 février 2026, à 18 h 30, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Maire ou représentant</u>
Inverness	972	1	Roger Côté
Laurierville	1 366	1	Pierre Cloutier
Lyster	1 684	2	Yves Boissonneault
Notre-Dame-de-Lourdes	817	1	Jocelyn Bédard
Plessisville	9 548	7	Marc Morin
Princeville	6 416	5	Raphaël Guérard
Sainte-Sophie-d'Halifax	607	1	Christian Daigle
Saint-Ferdinand	2 080	2	Jean Bernier
Saint-Pierre-Baptiste	623	1	---
Villeroy	512	1	Patrice Goupil

Formant quorum sous la présidence de M. Gervais Pellerin, préfet et maire d'Inverness.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 21 janvier 2026 – Procès-verbal – Approbation
5. Finances – Liste des déboursés – Approbation
6. Administration et ressources humaines
 - 6.1 Comité des supralocaux – Nomination
 - 6.2 Services de garde – Demande de soutien au Centre de services scolaire des Bois-Francis
 - 6.3 Embauche – Directeur du service de l'aménagement du territoire – Autorisation
7. Aménagement du territoire
 - 7.1 Résolution numéro 2025-11-330 – Modification
 - 7.2 Résolution numéro 2025-11-331 – Modification
 - 7.3 Services juridiques – Offre de services professionnels pour l'aménagement du territoire – Approbation
 - 7.4 Programme d'ententes en patrimoine – Demande d'aide financière – Autorisation
 - 7.5 Plan climat – Programme *Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus du plan climat* – Approbation
8. Développement du territoire (économique, social, agroalimentaire, touristique et culturel)
 - 8.1 Projet « Explore L'Érable » – Demande d'aide financière et offre de service – Autorisation
9. Développement durable
 - 9.1 Collecte des matières organiques – Campagne d'information – Acquisition de service et de matériel – Autorisation
10. Correspondance / Documents déposés
 - 10.1 Rapport sur l'application du Règlement numéro 381 sur la gestion contractuelle – Année 2025 – Dépôt

Séance du conseil du 18 février 2026

- 10.2 Liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ avec un même contractant – Année 2025 – Information
- 10.3 Julien Drolet – Demande de commandite
- 11. Divers
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Gervais Pellerin, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

2026-02-028 Sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

2026-02-029 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Patrice Goupil, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 21 janvier 2026 – Procès-verbal – Approbation

2026-02-030 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le conseil le 21 janvier 2026;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2026 tenue par le conseil de la MRC de L'Érable et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Finances – Liste des déboursés – Approbation

2026-02-031 ATTENDU la liste des déboursés soumise aux membres du conseil pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026;

ATTENDU QUE les dépenses totalisent 1 426 651,34 \$ pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'APPROUVER la liste des déboursés de la MRC de L'Érable effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier 2026, telle que soumise aux membres du conseil lors de la séance tenue le 18 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Administration et ressources humaines

6.1 Comité des supralocaux – Nomination

2026-02-032

ATTENDU la résolution numéro 2025-11-310 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 26 novembre 2025 approuvant la composition des comités de la MRC;

ATTENDU QUE le comité des supralocaux, lors de sa réunion tenue le 2 février 2026, a recommandé l'ajout de deux maires à la composition du comité, et ce, afin de le rendre plus représentatif des enjeux relatifs aux quatre supralocaux présents sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre Cloutier, il est résolu :

DE NOMMER MM. Yves Boissonneault et Raphaël Guérard au comité des supralocaux pour un mandat se terminant à la séance ordinaire de novembre 2027;

DE MODIFIER la résolution numéro 2025-11-310 afin que le comité des supralocaux soit dorénavant composé de MM. Gervais Pellerin, Jocelyn Bédard, Marc Morin, Yves Boissonneault et Raphaël Guérard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Services de garde – Demande de soutien au Centre de services scolaire des Bois-Francis

2026-02-033

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Bois-Francis (CSSBF) a cessé d'offrir le service de garde aux élèves dans plusieurs municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE ces municipalités ont pris en charge, à leurs propres frais, le service de garde aux élèves;

ATTENDU QUE les municipalités qui offrent le service ne bénéficient pas de soutien financier du CSSBF et assument pleinement les coûts de ce service;

ATTENDU QUE cette situation cause une situation d'iniquité pour les milieux qui ne bénéficient pas de services de garde aux élèves assumés par le Centre de services scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE DEMANDER au Centre de services scolaire des Bois-Francis :

- De réévaluer les critères qui permettent la prise en charge des services de garde aux élèves offerts dans les municipalités qui y n'ont plus droit;
- D'évaluer la possibilité d'un meilleur partage des coûts et responsabilités face à la dispense de ces services dans les municipalités qui n'y ont plus droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Embauche – Directeur du service de l'aménagement du territoire – Autorisation

2026-02-034

ATTENDU la résolution numéro 2025-11-321 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 26 novembre 2025 adoptant le rapport du directeur général dans lequel il était notamment mention de l'ouverture d'un poste de directeur de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Fabio Jiménez à titre de directeur du service de l'aménagement du territoire, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 2 mars 2026, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Aménagement du territoire

7.1 Résolution numéro 2025-11-330 – Modification

2026-02-035

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 26 novembre 2025, a adopté la résolution numéro 2025-11-330 afin d'appuyer la MRC de Bécancour dans le projet d'appréciation des risques liés aux inondations pour le bassin versant de la rivière Bécancour et de confirmer la collaboration de la MRC de L'Érable dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le projet est financé à 100 % par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'une convention devra être conclue afin d'obtenir une subvention;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un représentant de la MRC pour signer ladite convention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean Bernier, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution numéro 2025-11-330 afin d'y ajouter le paragraphe suivant dans la conclusion :

« D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution, notamment la convention de subvention à conclure avec le MAMH ainsi que tout autre document afférent à ce projet. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Résolution numéro 2025-11-331 – Modification

2026-02-036

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 26 novembre 2025, a adopté la résolution numéro 2025-11-331 pour appuyer la MRC d'Arthabaska dans le projet d'appréciation des risques liés aux inondations pour le bassin versant de la rivière Bulstrode et de confirmer la collaboration de la MRC de L'Érable dans la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le projet est financé à 100 % par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'une convention devra être conclue afin d'obtenir une subvention;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un représentant de la MRC pour signer ladite convention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution numéro 2025-11-331 afin d'y ajouter le paragraphe suivant dans la conclusion :

« D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution, notamment la convention de subvention à conclure avec le MAMH ainsi que tout autre document afférent à ce projet. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Services juridiques – Offre de services professionnels pour l'aménagement du territoire – Approbation

2026-02-037

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable requiert occasionnellement des services juridiques pour l'accompagner et la conseiller sur divers enjeux;

ATTENDU l'offre de services reçue le 17 février 2026 par la firme Vox Avocat[e]s inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Christian Daigle, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme Vox Avocat[e]s inc. proposant des honoraires à être facturés sur la base du taux horaire de 260 \$, plus les taxes, et plus les déboursés applicables s'il y a lieu, pour l'année 2026;

D'AUTORISER la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Aménagement;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Programme d'ententes en patrimoine – Demande d'aide financière – Autorisation

2026-02-038

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a mis en place le *Programme d'ententes en patrimoine (PEP)* afin de soutenir les initiatives liées au patrimoine bâti, à la planification patrimoniale et à la restauration de biens patrimoniaux;

ATTENDU QUE le PEP permet la conclusion d'ententes de partenariat avec le milieu municipal pour l'ensemble des volets admissibles;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable et les municipalités participant au PEP ont identifié des besoins en matière de connaissances, d'expertise, de planification et de restauration dans le cadre des objectifs du programme;

ATTENDU QUE ces besoins représentent une somme de 1 135 582 \$;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de 681 349 \$ a été formulée au MCC, représentant une contribution maximale de 60 % des coûts admissibles des projets, somme répartie sur les volets suivants :

- 31 380 \$: Volet 1 (Connaissance)
- 131 229 \$: Volet 2 (Expertise)
- 27 000 \$: Volet 3 (Planification)
- 160 000 \$: Volet 4.1 (Restauration de biens patrimoniaux de propriétés privées)
- 331 740 \$: Volet 4.2 (Restauration de biens patrimoniaux de propriétés municipales);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à déposer une demande d'aide financière finale auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du *Programme d'ententes en patrimoine (PEP)* d'une somme de 681 349 \$, pour les volets mentionnés ci-dessus;

DE CONFIRMER QUE la MRC et ses partenaires s'engagent à assumer leur part des coûts des projets, soit une contribution minimale totale de 454 233 \$ représentant 40 % du montant total, conformément aux modalités prévues par le Programme;

DE S'ENGAGER à respecter toutes les exigences, obligations, conditions de reddition de comptes annuelle et modalités de visibilité publique définies dans le cadre du PEP;

DE DEMANDER aux municipalités partenaires d'adopter les règlements municipaux requis pour assurer la mise en œuvre d'un programme municipal de subvention patrimoniale conforme aux critères du MCC, notamment pour le volet 4.1;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution, y compris toute convention, entente ou communication nécessaire avec le MCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Plan climat – Programme Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus du plan climat – Approbation

2026-02-039

ATTENDU QUE le Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) de la MRC de L'Érable a été adopté par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 octobre 2023 en vertu de la résolution numéro 2023-10-320;

ATTENDU la lettre datée du 6 août 2024 du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) approuvant le plan climat partiel;

ATTENDU le volet 2 du programme *Accélérer la transition climatique locale* (ATCL), sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant à appuyer la planification et la mise en œuvre de projets issus des plans climat, approuvés par le MELCCFP;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel à programmations dudit programme, la MRC souhaite déposer une demande d'aide financière pour les trois projets suivants, totalisant 390 823 \$:

- Parcours de décarbonation du parc de véhicules municipaux à l'attention de la Ville de Plessisville (57 200 \$);
- Renforcement de la résilience climatique de l'hôtel de ville de Princeville (281 195 \$);
- Plateforme météo-risques et météo-routes pour l'adaptation aux changements climatiques de la MRC de L'Érable (52 428 \$);

ATTENDU QUE l'aide financière pouvant être octroyée à un bénéficiaire dans le cadre du volet 2 du programme ATCL représente 80 % des dépenses admissibles de chacun des projets sélectionnés, c'est-à-dire que :

- pour le projet « Parcours de décarbonation du parc de véhicules municipaux à l'attention de la Ville de Plessisville », la contribution maximale de 20 % est de 11 440 \$;
- pour le projet « Renforcement de la résilience climatique de l'hôtel de ville de Princeville », la contribution maximale de 20 % est de 56 239 \$;
- pour le projet « Plateforme météo-risques et météo-routes » de la MRC, la contribution maximale de 20 % est de 10 486 \$;

ATTENDU QUE la contribution maximale de 20 % s'explique par la condition suivante du programme : le cumul des subventions publiques accordées pour la réalisation d'un projet ne peut pas excéder 95 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE le comité de travail du plan climat, lors de sa réunion tenue le 27 janvier, ainsi que le comité Développement durable, lors de sa réunion le 11 février 2026, ont fait la recommandation de procéder à la demande d'aide financière pour les trois projets;

ATTENDU QUE par l'entremise du travail de la conseillère en environnement, le conseil de la MRC de L'Érable a pris connaissance du *Guide du programme Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean Bernier, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à déposer une demande d'aide financière au volet 2 du programme *Accélérer la transition climatique locale*;

D'ATTESTER QUE tous les projets de la programmation déposés en soutien à la demande respectent les critères d'admissibilité du programme, notamment, et non limitativement, qu'ils sont issus d'un plan climat partiel approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

DE CONFIRMER QUE la MRC de L'Érable s'engage à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui sont applicables à la MRC, aux municipalités ou aux projets de la programmation;

DE CONFIRMER QUE, si une aide financière est obtenue, l'organisme concerné (Ville de Plessisville, Ville de Princeville ou MRC de L'Érable) s'engage à payer tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;

D'AUTORISER le paiement de la contribution financière de la MRC de 10 486 \$ via une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté – Aménagement;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Développement du territoire (économique, social, agroalimentaire, touristique et culturel)

8.1 Projet « Explore L'Érable » – Demande d'aide financière et offre de service – Autorisation

2026-02-040

ATTENDU QU'en 2009, la MRC de L'Érable a créé, en collaboration avec divers partenaires, la brochure papier « L'Érable entreprenante »;

ATTENDU QUE plusieurs parcours d'art, de culture et de patrimoine (62 points d'intérêt) sont présents sur le territoire de la MRC;

ATTENDU le projet « Explore L'Érable » vise à jumeler la brochure et les parcours pour en faire un circuit cohérent et dynamique, rassemblé sur un seul outil numérique;

ATTENDU l'offre de service soumise par la firme Digihub pour le développement de cet outil par la création d'une carte interactive et de parcours de visites touristiques;

ATTENDU QUE l'investissement relié à ce projet est de 38 388 \$;

ATTENDU QU'en déposant une demande d'aide financière auprès de l'EPRTNT (Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme) de Tourisme Centre-du-Québec, la MRC pourrait obtenir 80 % de l'investissement;

ATTENDU QU'en tenant compte de l'aide financière de 80 %, la contribution de la MRC représente 20 % de la somme, soit 7 678 \$;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de développement touristique lors de la réunion tenue le 17 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à déposer une demande d'aide financière de 30 710 \$ auprès de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT);

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Digihub au montant de 35 388 \$, plus les taxes et déplacements, conditionnement à l'obtention de l'aide financière de l'EPRTNT;

D'AUTORISER le paiement de la contribution de la MRC de L'Érable à même les activités financières de l'année 2026 – Tourisme;

D'AUTORISER le directeur du service de développement du territoire de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution, notamment la demande d'aide financière, l'offre de service, ainsi que tout autre document afférent à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Développement durable

9.1 Collecte des matières organiques – Campagne d'information – Acquisition de service et de matériel – Autorisation

2026-02-041

ATTENDU l'Entente intermunicipale pour la délégation de la compétence pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles organiques de la MRC de L'Érable 2025-2029 conclue entre la MRC et la Municipalité de Saint-Ferdinand et les Villes de Plessisville et de Princeville;

ATTENDU QUE la mise en place du service de collecte des matières organiques est prévue au printemps 2026;

ATTENDU QUE, conformément à l'entente, la MRC est responsable de promouvoir une saine gestion des matières résiduelles organiques par de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation auprès des citoyens des municipalités participantes;

ATTENDU QUE dans le cadre de la campagne d'information et pour préparer le lancement du nouveau service, la MRC a procédé à des demandes de soumission, notamment pour l'impression de divers outils de communication, ainsi que pour des services d'accompagnement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'Imprimerie Fillion reçue le 9 février 2026 pour l'impression de guides du compost, calendriers et autocollants, d'un montant estimé à 6 162 \$, plus les taxes applicables;

D'ACCEPTER la proposition de la firme Basta communication pour la production graphique de calendriers, la traduction du guide du compost et l'acquisition d'une banque d'heures pour la production de matériel promotionnel connexe, le tout d'un montant estimé à 5 495 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2026 – Hygiène du milieu - matières organiques;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Correspondance / Documents déposés

10.1 Rapport sur l'application du Règlement numéro 381 sur la gestion contractuelle – Année 2025 – Dépôt

10.2 Liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ avec un même contractant – Année 2025 – Information

10.3 Julien Drolet – Demande de commandite

Référence est faite à la correspondance de Julien Drolet reçue le 10 janvier 2026 demandant une commandite à la MRC. Le conseil de la MRC, à la demande de M. Jocelyn Bédard, a procédé au vote. Comme 7 membres se sont prononcés contre, la demande de commandite est refusée.

11. Divers

Aucun point n'est ajouté.

12. Période de questions

Une période de questions est prévue conformément aux dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

13. Levée de la séance

2026-02-042

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Christian Daigle, il est résolu de lever la séance à 18 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gervais Pellerin, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier